

Date de commande : 03/05/2024

Valide jusqu'au : 03/11/2024

N° de commande : 466339

Commune : OLLIOULES

Code postal : 83190

Code insee : 83090

Lat/Long : 43.14050915 , 5.848465882792468

Vendeur ou Bailleur : SNC MARIGNAN RESIDENCES

Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :

83090 000 CN 277 83090 000 CN 276

83090 000 CN 275 83090 000 CN 274

83090 000 CN 273 83090 000 CN 278

83090 000 CN 279 83090 000 CN 280

83090 000 CN 281 83090 000 CN 455



RADON

Niveau 3

Fiche Radon

SEISME

Niveau 2

Fiche Seisme

ENSA / PEB

Aucun

RECU DU TRAIT DE COTE

Non concerné

SOLS ARGILEUX

Moyen

SIS

0

CASIAS

0

ICPE

0

\* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [georisques.gouv.fr](https://georisques.gouv.fr) (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/HXPPW>

## LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques	Exposition																								
<b>Inondation</b> 	<b>APPROUVÉ</b> Le 24/03/2010 <i>PPR plusieurs communes, Inondation</i>	<table border="0"> <tr> <td>CN 277</td><td>Non</td> <td>CN 276</td><td>Non</td> <td>CN 275</td><td>Non</td> </tr> <tr> <td>CN 274</td><td>Non</td> <td>CN 273</td><td>Non</td> <td>CN 278</td><td>Non</td> </tr> <tr> <td>CN 279</td><td>Non</td> <td>CN 280</td><td>Non</td> <td>CN 281</td><td>Non</td> </tr> <tr> <td>CN 455</td><td>OUI (R1 + B1)</td> <td colspan="4"></td> </tr> </table> <p>R1 = Zone rouge B1 = Zone bleue</p>	CN 277	Non	CN 276	Non	CN 275	Non	CN 274	Non	CN 273	Non	CN 278	Non	CN 279	Non	CN 280	Non	CN 281	Non	CN 455	OUI (R1 + B1)				
	CN 277		Non	CN 276	Non	CN 275	Non																			
	CN 274		Non	CN 273	Non	CN 278	Non																			
CN 279	Non	CN 280	Non	CN 281	Non																					
CN 455	OUI (R1 + B1)																									
<b>APPROUVÉ</b> Le 24/03/2010 <i>PPR plusieurs communes, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau</i>																										

## LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERS

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
	Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers	

## LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
	Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique	

# ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la commune	
<b>Avenue Barthélémy Dagnan Site Pichaud 83190 OLLIOULES 83190</b> <b>OLLIOULES</b> CN 277   CN 276   CN 275   CN 274   CN 273   CN 278   CN 279   CN 280   CN 281   CN 455	83190 (83090)	OLLIOULES	
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)</b>			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>NATURELS</b>		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input checked="" type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/>	Date	24/03/2010	
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : <b>Inondation</b>			
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un autre PPR NATURELS</b>			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un <b>autre PPR NATURELS</b>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/>	Date		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)</b>			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un <b>autre PPR MINIERS</b>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/>	Date		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)</b>			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un <b>autre PPR TECHNOLOGIQUES</b>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/>	Date		
Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique <input type="checkbox"/> ou effet thermique <input type="checkbox"/> ou effet de surpression <input type="checkbox"/>			
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
> L'immeuble est situé en zone de prescription :		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location <sup>(5)</sup>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

## Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :

Zone 1  
Très faible

Zone 2  
Faible

Zone 3  
Modérée

Zone 4  
Moyenne

Zone 5  
Forte

## Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui  Non

## Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui  Non

## Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?

Oui  Non

## Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par [décret n° 2022-750 du 29 avril 2022](#) ?

Oui  Non  N/C

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.

Oui  Non  N/C

Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : [geoportail-urbanisme.gouv.fr](https://geoportail-urbanisme.gouv.fr)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à 30 ans  > compris entre 30 et 100 ans  N/C

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

Oui  Non  N/C

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

Oui  Non  N/C

## Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Article R125-24 du Code de l'environnement du [Décret n° 2024-82 du 5 février 2024](#)

"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."

L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.

Oui <sup>(6)</sup>  Non

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom

SNC MARGNAN RESIDENCES

Date

03/05/2024

Nom

Signature

Lieu

OLLIOULES

Signature

(1) **Prescrit** = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) **Anticipé** = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) **Approuvé** = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) **Approuvé et en cours de révision** = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

(6) Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : [georisques.gouv.fr](https://georisques.gouv.fr) et [geoportail-urbanisme.gouv.fr](https://geoportail-urbanisme.gouv.fr)

# ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°  du  Mis à jour le

2. Adresse	Code postal ou Insee	Commune
Avenue Barthélémy Dagnan Site Pichaud 83190 OLLIOULES 83190 OLLIOULES	83190 (83090)	OLLIOULES

## SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB Oui  Non

Révisé  Approuvé  Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

## SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON  zone A<sup>1</sup>  zone B<sup>2</sup>  zone C<sup>3</sup>  zone D<sup>4</sup>   
Aucun  Très forte  Forte  modérée  Faible

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de reference :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :  
peut être consulté à la mairie de la commune de :  
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur  
**SNC MARIGNAN RESIDENCES**

Date / Lieu  
**03/05/2024**

Acquéreur ou Locataire

Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

MTES/DGAC/juin 2020

# PPRN - INONDATION



# SEISMES



# POTENTIEL RADON



■ Niveau 3

SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS **SIS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site ICPE à moins de 500 mètres ...			

Adresse de l'immeuble  
Avenue Barthélémy Dagnan Site Pichaud 83190 OLLIOULES 83190 OLLIOULES  
83190 OLLIOULES

## Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

## Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?
<a href="#">IOME2308745A</a>	Sécheresse	Du 31/03/2022 au 29/09/2022	02/05/2023	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE2010312A</a>	Sécheresse	Du 01/04/2019 au 30/09/2019	12/06/2020	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE1931207A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 22/10/2019 au 23/10/2019	31/10/2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE1824834A</a>	Sécheresse	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	20/10/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE1425669A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 19/09/2014 au 19/09/2014	07/11/2014	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE1243393A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 26/10/2012 au 26/10/2012	13/01/2013	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">IQCE1131348A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 04/11/2011 au 10/11/2011	19/11/2011	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE9900087A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 17/01/1999 au 18/01/1999	10/03/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NOR19831115</a>	Mouvement de Terrain	Du 23/08/1983 au 24/08/1983	18/11/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NOR19831115</a>	Mouvement de Terrain	Du 28/08/1983 au 29/08/1983	18/11/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NOR19821224</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 29/09/1982 au 30/09/1982	26/12/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le

03/05/2024

Nom du vendeur ou du bailleur : SNC MARIIGNAN RESIDENCES

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))